



LIGUE ILE DE FRANCE SPORTS DE GLACE

Comité de Patinage Artistique

REGLEMENT SPORTIF ILE DE FRANCE 2018/ 2019

1°) GENERALITES

Tout patineur inscrit à une compétition ou à une session de tests doit être en possession d'une licence compétition « patinage artistique » dès l'inscription.

Pour les compétitions elle sera vérifiée par le club organisateur (automatiquement dès la saisie de la compétition dans le logiciel comptable), pour les tests elle sera vérifiée par le comité de Ligue.

Les règlements des catégories Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3 et Régionale 1 sont de la responsabilité de la CSNPA et les règlements techniques (catégories, niveaux de médailles, ...) sont identiques à ceux du règlement national (BOOK de la saison en cours).

Les règlements des catégories Régionale 2 et Régionale 3 sont établis par le comité de patinage artistique Ile de France.

Les règlements de toutes les compétitions organisées sur la Ligue devront être transmis au comité de patinage pour validation avant diffusion.

Les formats :

- N1, N2 = niveau national
- N3 = niveau interrégional
- R1 = niveau régional
- R2, R3 = niveau régional

Les plages horaires doivent se situer entre :

- Samedi 7h30 / 21h30
- Dimanche (ou dernier jour) 7h30 / 18h

Le nombre de patineurs est limité à 100 programmes par jour en moyenne (avant de communiquer faire valider par le Comité).

Pour toutes les autres compétitions le jury ne sera pas établi par le comité de ligue.

La clôture des inscriptions devra être effective 4 semaines avant la compétition et la liste des patineurs diffusée 3 semaines avant la compétition afin de permettre de faire les jurys adaptés.

Les frais des officiels d'arbitrage et des officiels de compétition (Comptables, Cameramen...) doivent être réglés suivant la grille tarifaire Ile de France de la saison en cours, les frais d'indemnisation suivant la grille nationale.

Chaque club organisateur doit reverser au comité de patinage (CPA IDF) une ristourne de 4€ par patineur inscrit et ce pour toute compétition inscrite au calendrier régional.

[Tapez ici]



Les inscriptions aux tests « club » et le nom du juge pressenti doivent être transmis 3 semaines avant la session.

La réservation du matériel se fera lors de la réunion des présidents de club.

Les factures devront être payées dans un délai de 15 jours.

Les clubs organisateurs doivent se référer au book « organisation de compétition »

Le Panel doit obligatoirement être affiché.

Aucune contestation n'est acceptée une fois que le podium a été fait sauf en cas d'erreur mathématique, dans ce cas la contestation est recevable sous 48H, pour ça les comptables doivent donner les résultats après chaque catégorie et les dirigeants doivent les afficher dans la patinoire et tous les participants doivent pouvoir les consulter.

En cas de non-respect du règlement IDF la compétition ne sera plus inscrite au calendrier régional

2°) CHAMPIONNAT ILE DE FRANCE DES CLUBS

Règlement Général IdF

Cette compétition est réservée aux clubs affiliés à la F.F.S.G., qui présentent des patineurs possédant la licence compétition patinage artistique de la saison en cours.

Elle a pour but :

- de favoriser l'esprit de club
- d'accoutumer et d'aguerrir les patineurs à la compétition
- de refléter la valeur nationale des clubs et leur classement au niveau régional et national

ARTICLE 1

Cette compétition de club se compose d'un tour de classement final pour chaque division.

Un classement est établi suivant les équivalences de points du challenge.

Le club terminant premier est déclaré : **CHAMPION ILE DE FRANCE DES CLUBS**

Les autres clubs sont classés dans l'ordre suivant leur résultat.

Les clubs marquent des points suivant le barème d'équivalence de points, en fonction des résultats obtenus par leurs équipes sur l'ensemble des divisions auxquelles ils ont participé.

Suivant le nombre de clubs participant dans la Ligue, un ou plusieurs clubs peuvent participer aux finales nationales :



► Pour le nombre de clubs, se reporter au règlement général du Championnat de France des Clubs.

ARTICLE 2

- a) Cette compétition de clubs comprend 3 divisions :
 - 1^{ère} division
 - 2^{ème} division
 - 3^{ème} division
- b) Un club ne peut avoir qu'une seule équipe par division
- c) Un patineur ne peut patiner que dans une seule division.
- d) Le jumelage de plusieurs clubs n'est pas autorisé
- e) Un patineur qui a participé au championnat IDF N1 ne peut redescendre en D2

ARTICLE 3

La sélection se fait pour les 3 divisions sur une seule compétition, programme libre uniquement.

ARTICLE 4

Les concurrents doivent avoir une licence compétition patinage artistique le jour de l'inscription.

Les inscriptions sont à transmettre au responsable de la commission du comité de Patinage Artistique, les fiches programme sont à saisir sur le site de la CSNPA.

Le jour de la compétition, les clubs ne peuvent pas changer leurs patineurs de catégories. Ces derniers doivent concourir dans les catégories correspondant à l'inscription, sauf s'il y a incompatibilité avec le règlement. Il n'y a pas de patineur remplaçant.

Le règlement technique est identique au règlement national. Pour le choix des divisions, les médailles retenues sont celles obtenues à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre de patineurs est laissé à l'appréciation de chaque club, cependant le classement sera fait à l'identique du classement national :

17 patineurs maxi par club

- Division 1 : 5 patineurs maxi / 2 patineurs mini
- Division 2 : 6 patineurs maxi / 2 patineurs mini
- Division 3 : 6 patineurs maxi / 2 patineurs mini

ARTICLE 5



Le club qui organise la compétition, en supporte les frais et reçoit en compensation les droits d'inscription. Le comité de Ligue prend en charge les coupes remises aux clubs vainqueurs de chaque division et vainqueur du challenge.

Le comptable de la compétition devra transmettre le fichier des résultats, le plus rapidement possible et au plus tard le lundi matin, par mail, au coordinateur de la Ligue et à tdf.csnpa@gmail.com

ARTICLE 6

Pour chaque division, il y aura un classement par catégorie et un classement club, mais seuls les classements clubs seront annoncés lors des podiums, afin de favoriser l'esprit d'équipe, chaque participant recevra en sortie de piste une récompense souvenir de la compétition.

ARTICLE 7

Tous les clubs participants au Championnat Ile de France des Clubs sont classés suivant les résultats obtenus par leurs différentes équipes dans les trois divisions. Un trophée est remis à l'équipe qui obtient le plus grand total de points.

Le trophée est détenu par le club vainqueur toute la saison qui suit son obtention.

Il est remis en compétition la saison suivante.

Un club qui gagne trois années de suite le challenge, garde définitivement le trophée.

Protocole du Championnat Ile de France des Clubs

CAHIER DES CHARGES

Voir cahier des charges de l'organisation des Tournois de France, des compétitions et championnats régionaux.

LITIGES

En cas de litige (hors règlement technique) lors du déroulement de la compétition, le ou les membres présents de la Commission Régionale seront seuls habilités à prendre toutes décisions.

**TOUT LITIGE DEVRA ETRE SOUMIS A LA COMMISSION REGIONALE
AVANT LA PUBLICATION OFFICIELLE DES RESULTATS**



3°) CHAMPIONNAT ILE DE FRANCE

Les médailles retenues seront celles obtenues à la date de l'inscription

Cette compétition est réservée aux clubs d'Ile de France affiliés à la F.F.S.G., les patineurs doivent être titulaires d'une licence compétition à la date de l'inscription.

Il se compose d'une ou deux épreuves (selon les catégories) dans les catégories Nationales 1 en patinage individuel et en couple.

Le règlement technique est identique au règlement national de la catégorie Nationale 1, de la saison en cours.

Les patineurs étrangers licenciés dans les clubs franciliens pourront participer à la compétition, à la demande du club concerné et en fournissant l'autorisation de sa fédération, ils ne seront pas classés dans les résultats du championnat, l'autorisation doit être demandée au Président de la Commission Technique de Patinage Artistique de la Ligue IDF

Les vainqueurs de chaque catégorie se verront attribuer le titre de « Champion Ile de France »

Les inscriptions doivent être transmises 4 semaines avant la compétition au Président de la Commission de ligue, les fiches programme doivent être saisies sur le site de la CSNPA.

Tarif : identique au tarif national en vigueur, facture sur demande.



Le Comité de ligue perçoit les inscriptions, règle les frais de déplacement des officiels d'arbitrage et de compétition et les indemnités, et reverse la moitié du « bénéfice » au club organisateur. Les Coupes et médailles sont offertes par la ligue. Le comité de ligue met le matériel informatique à disposition.

4°) COUPE ANNE-MARIE DUREVILLE

Les médailles retenues seront celles obtenues à la date de l'inscription

Catégories et Niveaux	
POUSSINS Moins de 8 ans nés à partir du 01/07/2009	National N1 Programme : Basic Novice A (voir règlement national) Minimum : Préparatoire
	National N2 Programme : Basic Novice B (voir règlement national) Minimum : Préliminaire / Maximum : Préliminaire
	Régional R1 Programme : Basic Novice A modifié (voir règlement national) Pas de minimum / Maximum : Patin d'acier
	Régional R2 Programme : R2 (voir règlement régional) Pas de minimum / Maximum : Sans patin d'acier
	Régional R3 - 1ere compétition Programme : R3 (voir règlement régional) Pas de minimum / Maximum : Sans patin d'acier

Attention : La catégorie Régional 3 est réservée aux patineurs n'ayant jamais participé durant la saison à la catégorie R1/R2.



PDF Pro Evaluation